

E FOOT 38

PV N° 318



du jeudi 17 Novembre 2016



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

ORDRE DU JOUR AG HIVER	3
POUVOIR	4
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	5
COMMISSION D'APPEL	8
COMMISSION DES ARBITRES	13
COMMISSION DELEGATIONS	16
COMMISSION ETHIQUE	18
COMMISSION FEMININES	19
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	20
COMMISSION FUTSAL	22
COMMISSION DES REGLEMENTS	24
COMMISSION SPORTIVE	28
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	31
COMMISSION TECHNIQUE	32
COMMISSION DES TERRAINS	36

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



bec
bureau
équipement
conseil

ASSEMBLEE GENERALE HIVER ou « FIN D'ANNEE »

SAISON 2016/2017

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016 À 9H00
« TREPLIN SPORT FORMATION » (EX CREPS)
DOMAINE DE LA BRUNERIE
180, BOULEVARD DE CHARAVINES
38500 VOIRON

ATTENTION CETTE PARUTION TIENT LIEU DE CONVOCATION

ORDRE DU JOUR

A PARTIR DE 7H45

Pointage et signature des listes de présence par les représentants des clubs

A 9H00

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire:

Allocution de Monsieur le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Allocution de Michel MUFFAT- JOLY Président du District

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Modification des Statuts)

1. Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Eté » du vendredi 24 juin 2016 à CHABONS.
2. Approbation des comptes de l'exercice 2015-2016 clos le 30 juin 2016
3. Rapport du commissaire aux comptes
4. Présentation et vote des tarifs du District ainsi que le budget prévisionnel de la saison 2017/2018
5. Etude des vœux présentés par les clubs, les Commissions et le Comité Directeur du District
6. Questions diverses : pour être étudiées, celles-ci devront parvenir par écrit au Secrétariat du District pour le **21 novembre 2016**

Conformément à l'article 10 des Statuts du District, TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

De plus il est précisé (article 14 des mêmes statuts) que le représentant du club est son Président qui doit être muni de sa licence. En cas d'empêchement, de celui-ci, il peut être remplacé par un membre du Bureau du club, muni lui-même de sa propre licence et d'un pouvoir de son Président (modèle sur PV ou sur le site).

Il est précisé que cette Assemblée Générale d'Hiver ou fin d'année concerne **TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)**



POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER OU «FIN D'ANNEE» DU DISTRICT DE L'ISERE SAISON 2016-2017

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2016 A 7H45 (Emargement)
« TREMLIN SPORT FORMATION » (ex CREPS)
Domaine de la Brunerie
180, boulevard de Charavines
38500 VOIRON

POUVOIR

Je soussigné.....
Président(e) du club.....
Licence dirigeant n°.....

Cachet du club
Obligatoire :

DONNE POUVOIR AU DIRIGEANT DESIGNE CI-DESSOUS POUR REPRESENTER LE CLUB A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE.

Monsieur / Madame.....
Fonction.....
Licence dirigeant n°.....

Signature :

PARTIE RESERVEE
AU CONTROLE

Fait à Le
(Signature précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »)

Attention : Ce pouvoir devra être présenté au contrôle le jour de l'Assemblée Générale sinon le club sera considéré comme absent à l'Assemblée Générale et se verra amendé.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 15 NOVEMBRE 2016

FMI

VERSION 3.3 OBLIGATOIRE

Pour information, à partir du 8/11/2016 à 18h00 l'utilisation de la version 3.3 de la FMI est devenue obligatoire.

Les clubs qui tenteraient encore d'utiliser la v3.2 après 18h00 se verront afficher un message les invitant à effectuer la mise à jour au moment où ils lanceront une synchronisation



COMMUNICATION BONNES PRATIQUES PRÉPARATIONS / SYNCHRONISATION

Elle rappelle les bonnes pratiques concernant les préparations / synchronisations dans le cadre de la FMI.

Communication FMI

Rappel :

L'équipe recevante est en charge de la FMI à c'est la seule qui doit réaliser des synchronisations. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparations

EQUIPE RECEVANTE & VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des synchronisations inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

Synchronisation

UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Une seule synchronisation est nécessaire permettant de récupérer les données du match (équipe-type recevant & visiteur inclus). Elle doit être faite :

- A partir de 24h avant le match et jusqu'au plus près du match

Cette **nouvelle préconisation** descend de la FFF et permet de limiter le nombre de synchronisation qui sont faites auprès du serveur fédéral et donc de limiter l'encombrement des tuyaux et de limiter les temps de synchronisation.

Le guide utilisateur notifie cette possibilité mais jamais il n'a été dit par les instances supérieures qu'il fallait donner une priorité à ce fonctionnement, aujourd'hui ça le devient.

Effectivement si les personnes qui font les compositions d'équipe ont un pc c'est une solution à adopter et la synchronisation du club recevant sur la tablette utilisée lors du match sera suffisante pour faire descendre les infos.

Par contre il semble **important de maintenir la synchronisation**, comme nous l'avons indiqué dans toutes nos formations, **au plus tard le matin du match avant 9h30.**



REMISES RECOMPENSES CHALLENGE U11

La remise des récompenses Challenge U11 aura lieu le 30 novembre à 18h30
Liste des récipiendaires :

Challenge U11		
LAUREAT	2015-2016	2 ROCHERS
LAUREAT	2015-2016	BALMES NORD ISERE
LAUREAT	2015-2016	BREZINS
LAUREAT	2015-2016	CHABONS
LAUREAT	2015-2016	ESTRABLIN
LAUREAT	2015-2016	FC2A
LAUREAT	2015-2016	LA MURETTE
LAUREAT	2015-2016	LCA FOOT
LAUREAT	2015-2016	MARTINEROIS
LAUREAT	2015-2016	REVENTIN
LAUREAT	2015-2016	SEYSSINET
LAUREAT	2015-2016	SUD ISERE
LAUREAT	2015-2016	VALLEE BLEUE
LAUREAT	2015-2016	VERSOUD
LAUREAT	2015-2016	VINAY

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS

E-mail Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez ces adresses e-mail, il est inutile de faire une copie au District.
Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE Du 13 Novembre 2016

Amende 32 €

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE 4D

FUTSAL ETOILE FONTAINE FUT

DOMARIN 2D

RESULTAT INTERNET NON SAISI

Du 12-13 Novembre 2016

Amende 11 €

JARRIE CHAMP U19

CESSIEU 4D

LCA FOOT 38 U17

ENT. FOOT ETANGS 3D

O. NORD DAUPHINE CI U18F

G. ISERE RHODANIENNE U17

FM NON RETOURNEE

Du 5-6 Novembre 2016

Amende 75 €

FONTAINE 4D

RACHAIS FEM

VALLEE BLEUE U15

BOURGOIN U13

TOUR ST CLAIR U13

MURETTE U13

SURE CIFA8

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : CHUPIN N – MONTEIRO E. – BINI YAO ABDOULAYE – JARRIE CHAMP – HAMILA SALEM – ANNE T. – VAZ F. – LEVYN D. – GRAND MARTIN – LEVYN D. – BENZEGHIBA T. – SATES E. – DJEGHDIR M. – 2 ROCHERS – PLATEL Y. – FIARD E. – AUGUSTE D.

APPEL : VOREPPE – RHONE ALPES TECHNIQUE – PONT DE CLAIX – ESPOIR FUTSAL 38 – SUD ISERE – LRAF – CROLLES

REGLEMENTS : VOREPPE – RHONE ALPES COMPTABILITE – VERSOUD – PONT DE CLAIX – CROLLES – BOURGOIN FC.



COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
04.76.26.87.72 – mardi à partir de 16 H00

REUNION DU MARDI 15/11/2016

COURRIER

ESPOIR FUTSAL 38 :

La commission enregistre votre désistement de votre appel du 30 OCTOBRE 2016.

CONVOCATION

Président : M. VACHETTA

Présents : Mrs. LOUIS, DENECHERE, SECCO, SCARPA. GUEDOUAR, DUTCKOWSKI, BISERTA, RUI NODAM, J-M. KODJADJANIAN.

DOSSIER N°14- 2016-2017 :

Appel du club Du Fc PONT DE CLAIX contre la décision de la commission des règlements parue le 04/11/2016, PV N° 316.

U19 1ère DIVISION – FC PONT DE CLAIX / ABBAYE –POULE A - Match DU 22/10/2016.

L'audition aura lieu le Mardi 29/11/2016 à 19h00.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL DISCIPLINAIRE

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 15/11/2016

RELEVE DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. BISERTA, V. SCARPA, G. BISERTA, R. GUEDOUAR, J. LOUIS, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN, DUTCKOWSKI Yohan.

DOSSIER N°10.

Appel du club de LCA FOOT 38 contre la décision de la commission de discipline parue le 13/10/2016, PV N° 313.
Match : GROUPEMENT FOOT SUD DAUPHINE / LCA FOOT 38 U13 – NIVEAU1 – POULE- E – PHASE- 1- DU 01/10/16.

La commission confirme la décision de la commission de discipline dans toutes ses dispositions.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

APPEL DISCIPLINAIRE

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 15/11/2016

RELEVÉ DE DÉCISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), V. SCARPA, G. BISERTA, J. LOUIS, R. GUEDOUAR, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN, , DUTCKOWSKI Yohan.

DOSSIER N°11.

Appel du club de L'US RO - CLAIX contre la décision de la commission de discipline parue le 27/10/2016, PV N° 315. SENIORS 1ère DIVISION - SUD ISERE / US RO-CLAIX –POULE B - Match DU 16/10/16.

La commission confirme la décision de la commission de discipline dans toutes ses dispositions.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

APPEL RÉGLEMENTAIRE

Mail de la commission : appel@isere.fff.fr
(04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

AUDITION DU Mardi 08/11/2016

NOTIFICATION DE DÉCISION

DOSSIER N° 7 : Appel du club NOTRE DAME DE MESSAGE de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 18/10/2016.

Rencontre : Championnat U15 : NOTRE DAME DE MESSAGE / SAINT PAUL DE VARCES 1ère Division Poule C du 01/10/2016.

Composition de la Commission d'Appel du District :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO, G. DENECHERE, Y. DUTCKOWSKI, R. GUEDOUAR, J. LOUIS, V. SCARPA.

En présence de :

- M.LARTEAU Renaud, Président de NOTRE DAME DE MESSAGE, club requérant
- M. MOLLON William, Secrétaire du de NOTRE DAME DE MESSAGE
- M. BOULORD Jean-Marc, Président de la Commission des règlements

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ; Qu'il est recevable ;
- Considérant que le club de NOTRE DAME DE MESSAGE interjette appel de la décision de la Commission des règlements du prise en sa séance du 18/10/2016 et parue le 20/10/2016, PV N° 314, concernant la catégorie, U15 1ère Division ayant déclaré le joueur BATTAYAN Yanis non licencié à la date de la rencontre.

Championnat U15 : NOTRE DAME DE MESSAGE / SAINT PAUL DE VARCES 1ère Division Poule C du 01/10/2016 ; Par ce motif la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de NOTRE DAME DE MESSAGE.

Le club de NOTRE DAME DE MESSAGE est amendé de la somme de 1 x100 € = 100€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

- Considérant les explications fournies par les dirigeants du club de NOTRE DAME DE MESSAGE.
- Considérant que les dirigeants du club de NOTRE DAME DE MESSAGE ne fuient pas leur responsabilité,



mais demandent l'indulgence de la commission d'appel.

- Considérant que le club a envoyé à la ligue une photo d'identité du joueur BETTAHAR Yanis en oubliant de saisir sur FOOT CLUB la demande de licence le 25/09/2016.
- Considérant que le 14/10/2016 le club a saisi la demande de licence ce qui a permis son enregistrement le 14/10/2016 avec une qualification le 19/10/2016.
- Considérant que la demande de licence est antérieure à la date de la rencontre.
- Considérant que la qualification du joueur est postérieure à la date de la rencontre.
- Considérant que si la commission d'appel est indulgente sur les demandes de licences, les dates de qualification du ou des joueurs, elle ne respectera pas les règlements généraux édictée par la ligue Auvergne Rhône Alpes, elle mettra en péril tout le travail effectué par la commission des règlements sur le contrôle des licences.

Par ces motifs :

La commission : Confirme la décision de la commission des règlements dans toutes ses dispositions.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 8 : Appel du club de NOTRE DAME DE MESSAGE contre la décision de la commission des Règlements prise en sa séance du 18/10/2016.

Match Séniors : SUD ISERE / NOTRE DAME DE MESSAGE– 4ème division – poule B – match du 02/10/2016 ;

Composition de la Commission d'Appel du District :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (Secrétaire), G. DENECHERE, Y. DUTCKOWSKI, R. GUEDOUAR, J. LOUIS, V. SCARPA,

En présence de :

- M.LARTEAU RENAUD, Président de NOTRE DAME DE MESSAGE, club requérant
- M. MOLLON William, Secrétaire du de NOTRE DAME DE MESSAGE
- M. BOULORD Jean-Marc, Président de la Commission des règlements

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition, Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ; Qu'il est recevable ;
- Considérant que le club de NOTRE DAME DE MESSAGE interjette appel de la décision de la Commission des règlements du prise en sa séance du 18/10/2016 et parue le 20/10/2016, PV N° 314, concernant la catégorie, séniors ayant déclaré le joueur DEGRANGES Loïc non qualifié à la date de la rencontre.

Championnat Séniors : SUD ISERE / NOTRE DAME DE MESSAGE– 4ème division – poule B – match du 02/10/2016.

Par ce motif la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de NOTRE DAME DE MESSAGE.

Le club de NOTRE DAME DE MESSAGE est amendé de la somme de 30€ pour avoir fait jouer un joueur non qualifié à la date de la rencontre.

- Considérant les explications fournies par les dirigeants du club de NOTRE DAME DE MESSAGE.
- Considérant que les dirigeants du club de NOTRE DAME DE MESSAGE ne fuient pas leurs responsabilités, mais demandent l'indulgence de la commission d'appel.

- Considérant qu'une première demande de licence du joueur DEGRANGES Loïc a été saisie sur FOOT CLUB par le secrétariat du club le 26/09/2016.
- Considérant que le service licences de la Ligue a refusé la demande, l'imprimé utilisé n'étant pas celui de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, les prestations de l'assurance sont différentes d'une ligue à une autre.
- Considérant que le service licences de la Ligue Auvergne Rhône Alpes a refusé le deuxième envoi fait par le club le 10/10/2016, le club ayant renvoyé le même document.
- Considérant que le troisième envoi reçu par le service licences de la Ligue avec le bon imprimé a permis la saisie et l'enregistrement de cette licence le 28/10/2016 et une qualification le 02/11/2016.
- Considérant que la demande de licence est antérieure à la date de la rencontre.
- Considérant que la qualification du joueur est postérieure à la date de la rencontre.
- Considérant que si la commission d'appel est indulgente sur les demandes de licences, les dates de qualification du ou des joueurs, elle ne respectera pas les règlements généraux édictée par la ligue Auvergne Rhône Alpes, elle mettra en péril tout le travail effectué par la commission des règlements sur le contrôle des licences.

Par ces motifs :

La commission : Confirme la décision de la commission des règlements dans toutes ses dispositions.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club de NOTRE DAME DE MESSAGE.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 9 :

Appel du club de FC2A de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 25/10/2016 et parue le 27/10/2016, PV N°315 concernant La demande de dérogation pour son éducateur n'ayant pas le diplôme requis de l'équipe évoluant en EXCELLENCE.

Composition de la Commission d'Appel du District :

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO, G. DENECHERE, Y. DUTCKOWSKI, R. GUEDOUAR, L. JANICK, V. SCARPA.

En présence de :

- M. DELMAS Gaston, Président du FC 2A, club requérant
- M. BEHLOUL Salim, Educateur du club de FC 2A
- M. BOULORD Jean-Marc, président de la Commission des règlements

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition, Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ; Qu'il est recevable ;
- Considérant que le club du FC 2A interjette appel de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 25/11/2016 et parue le 27/11/2016, PV N°315 concernant La demande de dérogation pour son éducateur n'ayant pas le diplôme requis de l'équipe évoluant en EXCELLENCE.
 - Considérant les explications fournies par le club du FC 2A ;
 - Considérant que le club du FC 2A a déclaré à la commission des règlements Mr BEHLOUL Salim éducateur de l'équipe évoluant en Excellence.

- Considérant que le club du FC 2A présente une attestation de participation de Mr BEHLOUL Salim au BEES1 passé au Creps de Voiron, qu'il a été proposé à l'admission au jury final du 23 mars 1990.
- Considérant que seule une attestation de réussite de la DRDICS, sera considérée comme le BEES1 acquis.
- Considérant que Mr BEHLOUL Salim est uniquement titulaire de l'Initiateur 1 obtenu le 20/04/1984.
- Considérant l'article 21-2-1 Des règlements généraux du district de l'Isère de football :

21-2-1 – Excellence :

c. Obligations concernant l'éducateur:

- ✓ Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur titulaire au minimum du diplôme **CFF3** (ou de ses anciennes appellations).
- ✓ Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette dérogation n'est valable qu'une saison. Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.
- ✓ IL doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.
- ✓ Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur :

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avant le 1er match de championnat encourt une amende par match de championnat.

A l'expiration du délai de 60 jours, une lettre recommandée avec accusé de réception est adressée au club, l'avisant de l'irrégularité de sa situation. Il encourt, en sus de l'amende, la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées jusqu'à régularisation.

Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré :

Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme requis, est pénalisé en plus de l'amende par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées.

Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club. »

- Considérant qu'aucune dérogation n'est prévue dans les règlements généraux du District de l'Isère.

« La commission rappelle qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que le District ait l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'il a édictés. Il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement, ce qui n'est pas le cas en la circonstance, et accorder une dérogation, dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions ».

La commission d'appel du district de l'Isère ne peut faire qu'une stricte application des règlements.

Par ces motifs La commission :

**Confirme la décision de la commission des règlements de ne pas accorder une dérogation au club du FC2A.
Confirme que Mr BEHLOUL Salim n'a pas le diplôme requis pour encadrer une équipe d'excellence.**

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club du FC 2A.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

RÉUNION DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

Mesdames et Messieurs les Présidents des Clubs du District de l'Isère de Football.

Des faits extrêmement graves se sont produits dans l'enceinte ou à l'extérieur des stades contre des Arbitres du District. Nous estimons qu'il est inadmissible et inconcevable cette violence physique et verbale. Nous vous sollicitons pour sensibiliser les licenciés de vos Clubs pour que l'arbitre ne soit pas le bouc émissaire d'une contre performance individuelle ou sportive.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

NOTE AUX ARBITRES

A partir de la semaine 41, les arbitres non formés ne sont désormais plus désignés sur les compétitions utilisant la FMI (Feuille de Match Informatisée)

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.



* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

Md STAES Estelle : Lu et noté.

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

COURRIERS CLUBS

LCA FOOT 38 : Lu et noté.

CS FOUR: Suivant les disponibilités de la CDA.

PAYS D'ALLEVARD : Suivant les disponibilités de la CDA.

ES MANIVAL : Le désignateur de la CDA, regarde le problème.

US CREYS MORESTEL : Le désignateur de la CDA, regarde le problème.

AS GRESIVAUAN : Erreur de la CDA, excusez-vous.

LCA FOOT : Le désignateur de la CDA, regarde le problème.

ASF BOURBRE : Erreur de la CDA, excusez-vous.

US LA BATIE DIVISIN : Lu et noté.

FC 2A : En attente du dossier.

COURRIERS Arbitres :

Mr GERARD Maxence : Prendre contact avec le Président de la CDA ou le CTDA du DISTRICT.

Mr GUIGON Florian : Lu et noté.

Mr PLATEL Yoann : Reçu attestation.

Mr TOPLEK Rafet : Reçu attestation. Vous devez prendre contact avec le Président de la CDA.

Mr BOUAZIZ Djamel : Lu et noté.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : CICERON FABIEEN

Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

Pour information : Si vous utilisez cette adresse e-mail, il est inutile de faire une copie au District.

Un transfert est fait automatiquement.

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par courrier ou mail avec entête du Club.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leurs donner : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS OFFICIELS :

Pensez à bien consulter vos désignations sur l'espace MyFFF régulièrement, les désignations sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au vendredi soir. Prenez contact avec le club recevant pour avoir confirmation de l'horaire et du lieu du match.

COURRIERS : St Georgeoise

RAPPORTS REÇUS : Mrs : BLANCHEFLEUR, AHMED-HEZAM, BECHET, MORE, GUEDOUAR, CICERON, BOULORD, BENZEGHIBA, DUTCKOWSKI, Mme STAES

Rapports en attente de réception :

INDISPONIBILITÉS : Cottier

MONTMAYEUR Marc	Du	20/11/2016	Au	20/11/2016
BUOSI Bernard	du	25/11/2016	au	28/11/2016
COTTIER Raphael	du	11/12/2016	Au	11/12/2016

RECTIFICATIF DE DESIGNATION :

Samedi 12 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 Promotion Excellence Poule	SASSENAGE	JARRIE CHAMP	Estelle STAES	Frais aux 2 Clubs
Sénior Excellence	AJA VILLENEUVE	JARRIE CHAMP	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de Jarrie Champ

DESIGNATIONS :

Samedi 19 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 Promotion Excellence Poule A	MARTINEROIS	CHATTE	BUOSI Bernard	Frais aux 2 Clubs
U19 1 ^{er} Division Poule A	FONTAINE	BELLEDONNE GRESIVAUDAN	BALDINO Cataldo & MORE Claude	Frais au Club de Fontaine
U19 Excellence	MANIVAL	VALLEE GRESSE	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de Manival

Dimanche 20 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Excellence	MARTINEROIS	AJA VILLENEUVE	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule B	SEYSSINS	SAINT ANDRE LE GAZ	DUTCKOWSKI Yohan	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule A	CROLLES	VOIRON MOIRANS	BOULORD Jean-Marc	Caisse de Péréquation
Séniors 2 ^{ème} Div Poule A	UO PORTUGAL(2)	LA MURETTE(2)	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
Séniors 2 ^{ème} Div Poule D	REVENTIN(2)	THODURE	COTTIER Raphaël	Caisse de Péréquation
Séniors 2 ^{ème} Div Poule D	ST MAURICE L'EXIL(2)	BALME NORD ISERE (2)	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
Sénior 1 ^{ère} Division Poule D	VALLE DU GUIERS 2	REVENTIN	BENZEGHIBA Tofik	Caisse de Péréquation

Samedi 26 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Futsal Excellence	JOGA 2	RCA Futsal	BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation
U19 1 ^{ère} Division Poule C	CREYS MORESTEL	RIVES	CICERON Fabien	Frais au club de Creys Morestel
Seniors 2 ^{ème} Division Poule B	MARTINEROIS(2)	VALLEE DE L'HIEN	CICERON Fabien	Frais au club

Dimanche 27 Novembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior Promotion Excellence Poule A	DOMARIN	SAINT CASSIEN	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule A	MANIVAL 2	VOREPPE	STAES Estelle	Caisse de Péréquation
Sénior Promotion Excellence Poule B	CLAIX	BALMES NORD ISERE	REMLI Amar	Caisse de Péréquation
Sénior 2 ^{ème} Division Poule D	BEAUVOIR	TURC DE LA VERPILLIERE	COTTIER Raphaël	Caisse de Péréquation

COMMISSION ETHIQUE

RÉUNION DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, MONTMAYEUR, PICOT

COURRIERS

Rapport délégués officiels : Boulord match du 13/11
Levyn : Match du 13/11

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 317 est sur le site pour toutes les catégories.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au pv 316 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Fc2a, Rachais, AJA Villeneuve, Crolles, St Cassien, Seyssinet, La Murette, Virieu, Nivolais, Grésivaudan, Sassenage, Batie Montgascon, Ascol, Ruy Montceau, Beaurepaire, Passins, Rochetoirin, Champagnier, Turcs de Moirans, Usvo, Turcs de Grenoble, Batie Divisin, Bourbre, Chirens, Cremieu, Les Avenièrès, Vallée Bleue, Beaucroissant, Bizannes, Le Mottier, Turquoise, Bourg d'oisans, Frogès, ND de Mésage, Fontaine, Brezins, Faramans.

Listes transmises semaine 46 : Poisat, L.C.A, Vezeronce Huert, Eybens, Guinéens, Domène

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Cassolard Passageois, Pontcharra, Martinérois, Vourey, Pont de Claix, St Martin d'Uriage, Asp Bourgoin, Le Bouchage, Voiron-Moirans, GF 38

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Président : J. Issartel

Présent(e)s : Annie Brault, Th Truwant

NOUVELLE MESSAGERIE

Depuis le 26 Octobre la commission féminine a une boîte mail officielle:
feminines@isere.fff.fr

RAPPEL

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires.

COURRIERS :

VAREZE, LA SURE, LA MOTTE SERVOLEX, VALLEE DU GUIERS, VER SAU, NORD DAUPHINE, VOUREY, U O P, C V L 38

DEROGATION U 16 F / U 17F pour jouer en seniors (compétitions district)

La demande de dérogation concernant la possibilité d'utiliser 1 U 16 F et 2 U17 F a été validée par le comité directeur de la ligue (uniquement pour jouer en équipe 1^e)

CHAMPIONNAT A 11

PROMOTION D'EXCELLENCE
1^e journée du 20 11 2016
LA MOTTE SERVOLEX - SUD ISERE 14 h 30 stade
RAOUL VILLOT à LA MOTTE SERVOLEX (Synthétique)

COURRIERS VOUREY, U O P
Tous les matchs à domicile se joueront à 10 h

CHAMPIONNAT A 8

EXCELLENCE
1^e journée du 20 11 2016
VAREZE – LA SURE se jouera à 11 h

PROMOTION poule C
Journée 3 du 04 12 2016
C V L 38 – UNIFOOT reporté à une date ultérieure

CHAMPIONNAT U15 F

Poule A

Journée 3 du 22 10 2016
2 ROCHERS – SUD ISERE à jouer le 16 Novembre



COUPE U18 F

NORD DAUPHINE - GROUPEMENT SUD DAUPHINE

Transmis à la commission des règlements

Courrier : ARTAS CHARANTONNAY

Cette année la coupe se fera selon la formule échiquier ; nous voterons à la plénière les propositions faites par les clubs lors des différentes réunions d'avant saison, avec application la saison prochaine.

IMPORTANT : en cas d'intempéries, les matches doivent être inversés sous peine de match perdu

Le Président
Jacques Issartel
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Présent : Patrick MONIER.

Excusés : Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

44. **Ville de Grenoble** : planification terrains, noté.

45. **Energie Sports** : noté. Seule la LRAF pourra vous répondre.

46. **Air Liquide** : noté. Accusé réception pouvoir.

47. **ASPTT 1 La Poste** : noté. Contacter Mr Halime HOCINE pour rectificatif à adresser au District.

48. **Champ-sur-Drac** : noté. Remerciements de la CFE.

49. **LRAF, Comptabilité** : noté.

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise – Liste des correspondants (format pdf).

Correspondant ASPTT 4 SFI : Jérémie ALBA, 06.67.86.78.39 (ou Ruben LALOMIA, 06.81.41.67.91).

TRESORERIE - REGLEMENTS

COMMUNAUX SMH : Situation de trésorerie à régulariser auprès de la Ligue Rhône-Alpes de Football dans les meilleurs délais.

ENGAGEMENTS

ENERGIE SPORTS 2 et **PLANET PHONE 38** : engagements à confirmer (validation du bureau et licences).

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER DU DISTRICT

L'Assemblée Générale d'Hiver du District aura lieu **samedi 26 novembre 2016 à 09h00** au TSF (Tremplin Sport Formation, Domaine de la Brunerie, 108 boulevard de Charavines) à Voiron (pointage de 07h45 à 09h00). **Présence obligatoire d'au moins un représentant par club. Possibilité de donner pouvoir** à un représentant d'un autre

club (document téléchargeable sur site du district), un club pouvant posséder 2 pouvoirs au maximum. Toute absence (ou non représentation par un pouvoir) sera sanctionnée (amende, voir Règlements Généraux du District).

RAPPEL SECRETARIAT – FEUILLES DE MATCH

Les Feuilles de Match sont à imprimées sur Footclubs par le club recevant (Compétitions / Editions et extractions / Rencontres / <Poule à sélectionner> / Feuille de match 1 exemplaire PDF / puis Travaux demandés). Important, en cas d'utilisation d'une feuille de match vierge, remplir impérativement : n° du match (facultatif si toutes les autres informations renseignées), compétition (Foot Entreprise), journée (ou tour si coupe), poule, date et heure du match et noms complets des équipes.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, T01. ASPTT 4 SFI – Belledonne.

Jeudi 01/12/2016, 20h00. Montbonnot.

Poule B, T02. Les Anciens de l'ACREE – CD Varcès.

Lundi 21/11/2016, 20h15. Pablo Picasso, Echirrolles.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J04. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 21/11/2016, 20h00. Espagnac.

J04. CEA 2 Grenoble – Belledonne.

Lundi 21/11/2016, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J04. Air Liquide – CEA 1 ST.

Lundi 21/11/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J04. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 21/11/2016, 20h00. Montbonnot.

J04. ASPTT 4 SFI – CD Varcès.

Jeudi 24/11/2016, 20h00. Montbonnot.

J05. GSE – CEA1 ST.

Lundi 28/11/2016, 20h00. Espagnac.

J05. Belledonne – Air Liquide.

Lundi 28/11/2016, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J05. CD Varcès – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 28/11/2016, 20h45. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J05. ASPTT 2 ST – ASPTT 4 SFI.

Lundi 28/11/2016, 20h00. Montbonnot.

J05. CEA 2 Grenoble – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 28/11/2016, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J04. Energie Sports 1 – Métropolitains 1.

Lundi 21/11/2016, 20h45. Les Ruires, Eybens.

J04. Métropolitains 2 – Communaux SMH 1.

Lundi 21/11/2016, 20h00. Bachelard.

J04. Fasson – CEA 3 Grenoble.

Jeudi 24/11/2016, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

J04. Non affecté 10 (Planet Phone) – Les Anciens de l'ACREE.

J05. Communaux SMH 1 – Les Anciens de l'ACREE.

Lundi 28/11/2016, 20h45. Just Fontaine, Saint-Martin d'Hères.

J07. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 28/11/2016, 20h00. Bachelard.

J05. Energie Sports 1 – Non affecté 10 (Planet Phone).

J05. Fasson – Métropolitains 2.

Jeudi 01/12/2016, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 15/11/2016

Présent(e)s : LOUIS J, CARRETERO C, MUFFAT-JOLY M.J

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



COURRIERS :

F. SALLE O. RIVOIS : engagement de 1 équipes U13 et 1 équipe U15 en Coupe Départementale Futsal

JOGA 2 : Lu et noté.

USVO : engagement de 2 équipes U13 en Coupe Départementale Futsal.

Artas Charantonnay F.C : La Commission prendra contact avec vous.

INFOS :

L'AG du District de l'Isère aura lieu le 26/11/2016 au T.S.F de Voiron.

De 07h45 à 9h00 pour les signatures.

Conformément à l'article 10 des Statuts du District, TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

De plus il est précisé (article 24 des mêmes statuts) : Le délégué d'une Association sportive ne peut détenir plus de deux pouvoirs de représentation d'une autre Association.

Coordonnée Responsable Championnat : CARRETERO Christophe 06.99.88.64.01

E-mail : carretero.c70@gmail.com

Merci aux clubs de bien vouloir saisir leurs résultats sur Footclubs.

Penser à téléphoner aux arbitres.

La commission vous rappelle que vous devez faire parvenir la feuille de match par mail ou courrier au DIF 48h00 après la rencontre pour éviter l'amende de 50 €.

ATTENTION

Plusieurs clubs ne nous ont toujours pas fourni l'AOP (arrêté d'ouverture au public fait par les mairies), merci de faire le nécessaire auprès de leur mairie.

Ces infos doivent obligatoirement nous être communiquées par mail à l'adresse LRAFOOT.ORG.

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 ET SENIORS FEMININES :

Les clubs intéressés par la Coupe Départementale Futsal pour les catégories nommées ci-dessus, sont invités à s'inscrire par courrier ou mail pour le 29/11/2016.

USVO : 2 équipes U13.

F. Salle O. Rivois : 1 équipes U13 et 1 équipe U15.

Tirages au sort des 8° de finale effectué par Mr EL MASSOUDI Farid, membre de la Commission Foot Entreprise, le mardi 08/11/2016 :

A jouer pour le 20/11/2016.

Futsal Isle d'Abeau 2 / A.C Seyssinet : reporté pour cause de Coupe Nationale Futsal au dimanche 04/12 à 19h00 (Gymn. St Hubert, L'isle d'abeau).

Vie et Partage 2 / A.S Domarin : Le samedi 19/11 à 18h00 (Gymn. Crois de Verrine, Grenoble).

R.C Virieu Futsal / Espoir Futsal 38 : Le samedi 19/11 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).

Touvet Terrasse / R.C.A Futsal 2 : Le dimanche 20/11 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

J.O.G.A 2 / Mistral : Le samedi 19/11 à 17h30 (Gymn. Reynies Bayard, Grenoble).

Nuxerete / Arbre de Vie 1 : Reporté au samedi 04/12 à 17h00 (Gymn. Charles de Gaulle, Noyarey).

R.C.A Futsal 1 / Exempt

Arbre de Vie 2 / A.J.F.Chasse sur Rhône : Le vendredi 18/11 à 21h45 (Gymn. COSEC, Bourgoin-Jallieu).

Le tirage du prochain tour de Coupe Départementale Futsal sera effectué le mardi 22/11.

POUR LES EQUIPES ENCORE ENGAGEES EN COUPE NATIONALE FUTSAL ET EN RAISON DE SA PRIORITE, LE JOUR ET LES HORAIRES DE LA COUPE DEPARTEMENTALE SERONT ADAPTES A LEUR SITUATION.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE :

(Journée 5) A jouer au plus tard le 27/11/2016.

Martinérois Futs.2 / Vie et Partage2 : le Lundi 21/11/16 à 19h30 (Gymn Colette Besson St Martin d'Herès)

JOGA 2 / RCA Futsal.1 : le Samedi 26/11/16 à 17h00 (Gymn Reynies Bayard Grenoble)

Espoir Futs.38 / Mistral Grenoble : le Lundi 21/11/16 à ? (Gymn St Alban de Roche)

Futs. O Rivois / L'Arbre de Vie1 : le Samedi 26/11/16 à 20h30 (Gymn Lafaille Coublevie)

AJF Chasse sur Rh. / AC Seyssinet : le 27/11/16 à 19h00 (Gymn de Chasse/Rhône)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE

(Journée 4) A jouer au plus tard le 27/11/2016.

Touvet-Terrasse2 / RCA Futsal2 : le Dimanche 26/11/16 à 18h30 (Gymn Salle du Bresson le Touvet)

Pays Voironnais2 / Nuxerete Fs : le Mardi 22/11/16 à 20h00 (Gymn Lafaille Coublevie)

Etoile Futs. C. 1 / Domarin : En attente d'une réponse de la mairie, la commission se réserve la possibilité d'inverser la rencontre.

L'Arbre de vie2 / Futs. Isle d'Abeau : le Samedi 26/11/16 à 12h00 (Gymn cosec Bourgoin-Jallieu)

RC Virieu Futs. / Touvet-Terrasse1 : le Samedi 26/11/16 à 20h00 (Gymn Halle des sports Virieu)

Etoile Futsal C. 2 / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : En attente d'une réponse de la mairie, la commission se réserve la possibilité d'inverser la rencontre.

COORDONNEES CHAMPIONNAT FUTSAL

AJFC : DEBECHE Karim Tel 06.98.80.34.24 Gymn de Chasse sur Rhône, rue du sentier - 38670

Match le Dimanche à 19h00.

RC VIRIEU Futsal : M. BORNE Charlelie – Tél. : 07.68.33.05.02 Halle des Sports de Virieu – Rue du Stade

38730 Virieu – Match le Samedi à 20h00

MERCI AUX CLUBS INTERESSES PAR LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT FUTSAL U11 ET U13, DE CONFIRMER LEUR VOLONTE DE S'ENGAGER AUPRES DE LA COMMISSION FUTSAL DU DISTRICT DE L'ISERE PAR MAIL OU COURRIER. LA COMMISSION SE TIENT A DISPOSITION DES CLUBS INTERESSES PAR CES COMPETITIONS.

A ce jour, courriers reçus :

Etoile Futsal Fontaine : 2 équipes U11, 2 équipes U13. Créneau du Gymnase le Dimanche de 13h30 à 18h00.

F.C Isle d'Abeau : 1 équipe U11 et 1 équipe U13.

Pays Voironnais : 1 équipe U11 et 1 équipe U13.

M.D.H : 1 équipe U11 et 1 équipe U13. Créneau de gymnase le Dimanche de 10h00 à 14h00.

F. Salle O. Rivois : 1 équipe U11 et 1 équipe U13. Créneau à définir.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Présent(e)s : MME STAËS, MM. BOULORD, MARTIN, REPELLIN, ROBIN, SEGHIER, VITTONÉ.

Excusés: MM. BONO, CHAMBARD, PINEAU.

La commission souhaite un prompt rétablissement à son secrétaire Jean Chambard.

REOUVERTURE DE DOSSIERS

N°19 : VERSOUD 2 / TURCS DE GRENOBLE – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 25/09/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de VERSOUD 2 : BOUHAZAHIA Sofian : ~~non licencié, licence enregistrée le 30/09/2016, saisie le 12/09/2016, enregistrée le 30/09/2016,~~ qualifié le 05/10/2016, **non qualifié à la date de la rencontre.**

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de VERSOUD 2.

Le club de VERSOUD est amendé de la somme de ~~100~~ €30€ pour avoir fait jouer un joueur ~~non licencié~~ **non qualifié** à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°87 : VALLEE BLEUE / ST ANDRE LE GAZ – U15 à 11 – COUPE ISERE – MATCH DU 29/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Suite au courrier du club de VALLEE BLEUE, il s'avère que le joueur KOURBALY NEYRON Enzo, (et non NEYRON uniquement), était bien qualifié le jour de la rencontre :

Licence n° 2548145330, saisie le 05/10/2016, enregistrée le 05/10/2016, qualification le 10/10/2016.

Par ce motif, la CR dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain et annule l'amende de 100€ au club de VALLEE BLEUE.

Le club de Vallée Bleue est qualifié pour le prochain tour.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°88 : DOMENE 1 / EYBENS 2 – U19 – COUPE ISERE CADRAGE – MATCH DU 29/10/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Suite au courrier du club d'EYBENS, il s'avère que le joueur LOPES DE CARVALHO Fabio (et non DE CARVALHO), était bien qualifié à la date de la rencontre :

Licence n° 2543831571, saisie le 20/10/2016, enregistrée le 20/10/2016, qualification le 25/10/2016.

Par ce motif, la CR dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain et annule l'amende de 100€ au club d'EYBENS.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°101 : CHARVIEU 3 / SEREZIN 2 – U13 – 2^{ème} DIVISION– POULE L – MATCH DU 05/11/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ». Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que les joueurs du club de SEREZIN 2 :

LABROSSE Julien, et Bilel (Nom de famille non renseigné !...), sont non licenciés.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de SEREZIN. Le club de SEREZIN est amendé de la somme de 2 x 100€ = 200€ pour avoir fait jouer 2 joueurs non licenciés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°102 : VEUREY 2 / JARRIE-CHAMP 3 – SENIORS – 3^{ème} DIVISION– POULE A – MATCH DU 06/11/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « *Enquêtes et sanctions* » des R.G. du D.I.F. : « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District* ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de JARRIE CHAMP : CELEP Julien : non licencié.

VITALE Cédric, licence saisie le 10/10/2016, enregistrée le 05/11/2016, qualifié le 10/11/2016,

GATIGNOL Florian, licence saisie le 05/11/2016, enregistrée le 05/11/2016, qualifié le 10/11/2016, n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point (zéro) but au club de JARRIE CHAMP.

Le club de JARRIE CHAMP est amendé de la somme de 160€ (2 x 30€ = 60€ pour avoir fait jouer 2 joueurs non qualifiés et 100 € pour avoir fait jouer un joueur non licencié) à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°103 : ECHIROLLES 2 / CROLLES 1 – U15 – EXCELLENCE – MATCH DU 22/10/2016.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CROLLES pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'ECHIROLLES, il s'avère que ce club a bien respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.



La dernière rencontre officielle contre ST PRIEST 2 a eu lieu le 16/10/2016.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match,
Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que la rencontre doit être homologuée selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°104 : ABBAYE 1 / MANIVAL 2 – U19 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 05/11/2016.

Considérant l'article 200 des règlements généraux de la FFF,

Considérant l'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District ».

Après vérification auprès du fichier informatique de la L.R.A.F., il s'avère que le joueur du club de MANIVAL :

SERVE Matis, licence saisie le 03/11/2016, enregistrée le 03/11/2016, qualifié le 08/11/2016,

MONTI Jérémy, licence saisie le 20/09/2016, enregistrée le 07/11/2016, qualifié le 12/11/2016, n'étaient pas qualifiés à la date du match.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité avec (zéro) point, (zéro) but au club de MANIVAL.

Le club de MANIVAL est amendé de la somme de 2 x 30€ = 60€ pour avoir fait jouer 2 joueurs non qualifiés à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°100 : ECHIROLLES / BOURGOIN JALLIEU – U19 – EXCELLENCE – MATCH DU 12/11/2016.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de BOURGOIN pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club d'ECHIROLLES une demande d'évocation du club de BOURGOIN JALLIEU, sur la participation du joueur **LASFAR Nabil**, licence n° 2545117216 susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club d'ECHIROLLES de lui faire part de ses observations avant le **29/11/2016**, délai de rigueur.

N°106 : POISAT / LA COTE SAINT ANDRE 3 – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 23/10/2016.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant l'article 23 – FORFAIT ;

Considérant que le club de LA COTE SAINT ANDRE n'a pu présenter plus de 7 joueurs au coup d'envoi de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de LA COTE SAINT ANDRE, (0 point, 0 but), POISAT (quatre points, trois buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°107 : CREYS MORESTEL 3 / O. NORD DAUPHINE – SENIORS – 1^{ère} DIVISION – POULE C – MATCH DU 12/11/2016.

Absence de feuille de match.

La C.R. demande aux clubs de CREYS MORESTEL et O. NORD DAUPHINE des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre.

La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le **22/11/2016**, délai de rigueur.

N°108 : CROLLES 2 / ECHIROLLES 3 – U17 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH DU 08/10/2016.

Absence de feuille de match.

La C.R. demande aux clubs de CROLLES et d'ECHIROLLES des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre.

La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le **22/11/2016**, délai de rigueur.

N°109 : O. NORD DAUPHINE / GPT SUD DAUPHINE – U18F – COUPE – MATCH DU 12/11/2016.

Absence de feuille de match.

La C.R. demande aux clubs de O. NORD DAUPHINE et GPT SUD DAUPHINE des explications quant à l'absence de feuille de match suite à la rencontre.

La Commission des Règlements demande aux deux clubs de lui faire part de leurs observations avant le **22/11/2016**, délai de rigueur.

N°110 : LA COTE SAINT ANDRE /U.O. PORTUGAL – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 13/11/2016.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 15^{ème} minute.

Considérant que l'équipe de LA COTE SAINT ANDRE s'est trouvée à moins de 8 joueurs dès la 15^{ème} minute.

Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule : « Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 8 joueurs (9 pour les féminines) sur le terrain sera battue par pénalité. »

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité (1 (un) point, 0(zéro) but) à l'équipe de LA COTE SAINT ANDRE pour en reporter le bénéfice à l'équipe de U.O. PORTUGAL (4 (quatre) points, 3 (trois) buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation. Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°111 : MANIVAL3 / TURCS GRENOBLE – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 12/11/2016.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 92^{ème} minute (arrêt de l'éclairage).

Par ce motif, la CR décide : résultat homologué suivant le score acquis sur le terrain au moment de l'arrêt de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

EDUCATEURS EXCELLENCE

- Le club **A.J.A.T VILLENEUVE** n'a pas déclaré d'éducateurs avant la première journée de championnat, son éducateur n'ayant aucun diplôme.

A la date du 14/11/2016, le club déclare M. ZARIOH Farid comme éducateur de son équipe d'EXCELLENCE.

Par ce motif, la CR amende le club de A.J.A.T VILLENEUVE de 350€ (7x50€) pour absence d'un éducateur diplômé CFF3 De son équipe d'excellence.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

- Le club de **F.C.2.A** a déclaré un éducateur n'ayant que l'initiateur 1 pour son équipe d'EXCELLENCE.

Par ce motif, la CR amende le club de F.C.2.A de 350€ (7x50€) pour absence d'un éducateur diplômé CFF3 De son équipe d'EXCELLENCE.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE LIGUE

En vertu de l'article 17 du règlement financier de la Ligue, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 07/11/2016.

Les clubs ci-dessous se verront retirer une première fois 4 (quatre) points dans leur classement concernant leur équipe évoluant au plus haut niveau en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 22/11/2016.

581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE
614499 CTE SOCIAL DES EEMPL. MUNICIPAUX

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06.31.65.96.77

SECRETAIRE
Estelle STAËS

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU MARDI 15/11/2016

Présent(e)s : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ B.Buosi / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni
C. Maugiron

Excusé : J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Les membres de la commission souhaitent à Jean Chambard, secrétaire de celle-ci, un prompt rétablissement suite à son hospitalisation.

Planning : Sassenage, Corbelin, LCAFoot, Echirolles Surieux, Bourgoin FC. Arrivent régulièrement mais hors délais ne pouvant pas être pris en compte.

U10 U10/U11 U 11

U11 : Eybens Lu ;
U11 : Groupement Isère Rhodanienne Poule I à supprimer
U10 : St Hilaire de la Côte Poule P à supprimer
Rappel : Les plateaux non joués sont à rattraper le 10 Décembre
C.MAUGIRON :07 77 20 71 86

U13

2eme division E : Intégrer PONT DE CLAIX 2 à la place de L'EXEMPT

Reprogrammation

2eme division E : EYBENS 5 / JARRIE CHAMP 2 le 17/12
2eme division E : SUD ISERE 2 / PONT DE CLAIX 2 le 17/12



2eme division G : FURES ISERE 3 / DEUX ROCHERS 5 le 17/12
2eme division G : IZEAUX 2 / SEYSSINET 6 le 17/12
2eme division N : BOURGOIN ASP / GR.Isère Rhodanienne 3 le 17/12
Challenge Festival Repêchage : intégrer Izeaux 2 et CROSSEY en Poule C

Rappel Important : Challenge Festival national, Isère et repêchage :

Il est rappelé qu'il est obligatoire aux équipes de disputer **le défi jonglage avant les rencontres**, les résultats des défis jonglage sont à reporter sur l'imprimé prévu à cet effet et à adresser au district avec la feuille de match. Tout non-retour de feuille de défi jonglage sera considéré comme une feuille de match incomplète et fera l'objet de l'amende correspondante pour le club recevant. Pour rappel, les imprimés de défi jonglage **sont téléchargeables sur le site, rubrique foot animation, chapitre divers**. La commission insiste aussi auprès des clubs pour que cette feuille de défi jonglage soit remplie correctement et lisiblement

U15 A 8

Courrier : MARTINEROIS

Il est impossible de donner une suite favorable à votre demande d'engagement d'une équipe à 8 pour la première phase, celle-ci sera prise en compte en phase printemps
Responsable : **DAN MARCHAL tél : 0624792638**

U15 A 11

Courriers : ST PAUL DE VARCES/BOURG D'OISANS/ MANIVAL/MOS 3 RIVIERES lu et noté.

Promotion d'excellence A : MOS 3 RIVIERES / CHATTE est reprogrammé au 17/12/2016

1^{er} division C : BOURG D'OISANS/PIERRE CHATEL est reprogrammé au 17/12/2016

ST PAUL DE VARCES/ECHIROLLES 4 est reprogrammé au 17/12/2016

Responsable : **DAN MARCHAL tél : 0624792638**

U17

Courriers clubs : Fc Chirens, St Maurice Exil, Echirolles Surieux, St Paul de Varcès ASCOL, Seyssins

Seyssins : Nous ne pouvons satisfaire à votre demande de report en date du 03/12

1^{ER} Division Poule D : Gpt Isère Rhodanienne 2 / Lauzes 2 sera reprogrammé ultérieurement, rappel lors d'un arrêté municipal merci de contacter le club adverse pour une inversion ainsi que le délégué de terrain

Echirolles Surieux : Concernant le match contre Bourg d'Oisans celui-ci est donné perdu à Bourg d'Oisans, mais vous n'avez pas le gain du match, car vous n'aviez pas fait de réserve avant match

Promotion d'Excellence Poule A : Journée 4 du 08/10 Crolles 2 /Echirolles 3 transmis à la commission des règlements pour match non joué

REPROGRAMMATION MATCHS

Excellence

Journée 3 du 01/10 Creys Morestel / Rachais reprogrammé au 28/01/17

Journée 6 du 05/11 Eybens 2 / Charvieu reprogrammé au 28/01/17

1^{er} Division Poule A

Journée 1 du 24/09 St Paul de Varcès / Quatre Montagnes reprogrammé au 28/01/17

Journée 1 du 24/09 Mistral / USVO reprogrammé au 21/01/17

Journée 1 du 24/09 Bourg d'Oisans / Versoud est reprogrammé au 21/01/17 et inversé, et devient Versoud / Bourg d'Oisans

Journée 5 du 29/10 Mistral / Versoud est reprogrammé au 28/01/17

Poule B Journée du 24/09 Moirans fc / Gpt Sud Dauphiné 2 est reprogrammé au 28/01/17

Poule D

Journée 1 du 24/09 Beaurepaire /Gpt Isère Rhodanienne 2 est reprogrammé au 21/01/17

Journée 2 du 01/10 Villefontaine / Gpt Isère Rhodanienne 2 est reprogrammé au 28/01/17



U19

Courriers clubs : Sassenage, Gpt Fure Isère

Promotion d'excellence : Journée 5 du 22/10 Echirolles 2 / Sassenage nous n'avons pas de résultat du match merci au club d'Echirolles de nous communiquer le résultat et de contacter l'arbitre du match pour qu'il nous transmette aussi le résultat.

1^{er} Division Poule A : Journée 2 Jarrie Champ / Manival 2 initialement reprogrammé le 17/12 est reporté à une date ultérieure du fait de la reprogrammation du match de coupe de l'Isère Jarrie Champ / Mistral le 17/12

REPROGRAMMATION MATCHS

Excellence Journée 7 du 12/11 Tour St Clair / La Murette est reprogrammé le 21/01/17

Promotion d'Excellence

Journée 4 du 15/10 Deux Rochers / Isle d'Abeau est reprogrammé au 21/01/17

Journée 7 du 12/11 Mistral / Seyssins est reprogrammé au 21/01/17

1^{er} Division Poule A

Journée 3 du 08/10 reprogrammé au 21/01/17

Belledonne Grésivaudan / Jarrie Champ et Manival 2 / Sassenage 2

Journée 4 du 15/10 Champagnier / St Paul de Varces est reprogrammé au 21/01/17

Journée 5 du 22/10 Manival 2 / FC2 A est reprogrammé au 17/12

1^{er} Division Poule C

Journée 3 du 08/10 reprogrammé au 21/01/17

Rives / Ruy Montceau et Vinay / Lauzes

Journée 7 du 12/11 Artas Charantonay / Four est reprogrammé au 21/01/17

SENIORS

Courrier de Mme Guegan pour le club de Beacroissant: Nous vous rappelons que seuls les mails du club @ LRAFOOT.ORG sont pris en compte, de plus il n'est pas possible de donner suite à votre demande.

2^o Division A : Le match GIERES3/UOP2 du samedi 26 novembre se déroulera au stade Paul Bourgeat à Gières à 20h.

3^o Division B : Le match Manival 3 / Guinéens de l'Isère se jouera le 20/11/16 à 16h30. Accord de la commission du fait de l'arrêté municipal limitant l'accès au terrain en herbe.

SENIORS A 8

Merci aux équipes de bien vouloir nous envoyer les dates de report de leurs matchs de championnat, accord des deux équipes à envoyer au district 15 jours avant.

VETERANS

NORD ISERE

Beauvoir 2 et incorporé en poule E.

Suite à erreur administrative supprimer Beauvoir 2 de la coupe vétérans Nord Isère

Plus aucun changement de poule ne sera effectué.

Les clubs suivants sont définitivement hors championnat vétérans pour insuffisance de licences après trois journées :

Gendarmerie et ASP Voiron

Les clubs peuvent consulter sur le site les compléments de tirage des deux coupes.

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016 AU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2016

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 novembre 2016

Plateau U8/U9 GF38 à 14h00

dimanche 27 novembre 2016

Match U19 PHR GF38 2/FC SALAISE SUR SANNE à 12h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 26 novembre 2016

Plateau U8/U9 FC MISTRAL à 10h30

Match U13 FC MISTRAL/USVO 2 à 13h30

Match U17 FC MISTRAL/CA GONCELIN à 15h30

dimanche 27 novembre 2016

Match 2D ASIEG 2/FC VERSOUD à 12h00

Match Prom.Exc. ASIEG /FC CROLLES à 14h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 26 novembre 2016

Match Excellence AJAT VILLENEUVE/AML ST MAURICE EXIL à 20h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 26 novembre 2016

Match Féminines U18 FC2A/ES RACHAIS 2 à 13h30

Match U17 FC2A/FC PAYS ALLEVARD à 15h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 novembre 2016

Plateau U10 GF38 2 à 10h30

Plateau U10 GF38 à 10h30

Match U13 GF38 4/ES MANIVAL 5 à 13h30

Match U13 GF38 2/FC VINAY à 13h30

dimanche 27 novembre 2016

Match U17 HL GF38/ETRAT LA TOUR à 12h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 26 novembre 2016

Match U13 AS BAJATIERE/US VOREPPE à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 novembre 2016

Match U15 USVO/ES MANIVAL 3 à 14h00

dimanche 27 novembre 2016

Match 3D GUINEENS ISERE/FC VERSOUD 2 à 14h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 novembre 2016

Match Féminines HL GF38 2/FC ST ETIENNE à 14h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 26 novembre 2016

Plateau U10 GF38 3 à 10h30

Match U15 FC2A 2/FC MISTRAL à 14h00

dimanche 27 novembre 2016

Match U15 PHR GF38 2/SAINT CHAMOND FOOT à 12h30

Match Féminines U18 GF38 2/FC CHERAN à 14h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 novembre 2016

Plateau U7 US ABBAYE à 14h00 14 équipes

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 novembre 2016

Match U17 PHR GF38 2/AS LYON DUCHERE à 12h30

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 novembre 2016

Plateau U8/U9 USVO à 10h30

Plateau U11 USVO à 13h30

Match U13 USVO 4/OC EYBENS 6 à 13h30

Match U13 USVO 3/FC SUD ISERE 3 à 15h00

Match U13 USVO 5/US ABBAYE 2 à 15h00

Match U13 USVO/OC EYBENS 2 à 16h30

Match U17 USVO/ECHIROLLES SURIEUX à 18h00

dimanche 27 novembre 2016

Match 3D MAHORAISE GRENOBLE/TURCS DE GRENOBLE à 14h30



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 15 NOVEMBRE 2016

RETOUR SUR LA FORMATION MODULAIRE U7

Date : Samedi 5 Novembre 2016

Lieu : St Chef

Encadrement : Jérémy HUGONNARD-ROCHE (Conseiller Départemental du Football d'Animation), Samuel BOURGEOIS (Président de la Commission Technique du District), Nathan PICOT (Service Civique du District de l'Isère).

17 stagiaires ont participé à la formation modulaire U7 mis en place par le District de l'Isère en partenariat avec le club du FC Balmes Nord Isère.

Même si cette formation était l'occasion pour certains stagiaires de se mettre en conformité avec les nouveaux critères du Label Jeunes, la grande majorité d'entre eux avait effectué leur début dans la fonction éducative depuis septembre et suivait donc là leur 1ère formation fédérale. Après avoir évoqué en salle la partie théorique (connaissance du jeu, du public, organisation d'un plateau U7), les stagiaires ont pu mettre en place des séquences d'entraînement (jeux d'éveil et de psychomotricité) et un plateau U7 avec 13 équipes U6/U7 présentes pour l'occasion.

Félicitations à tous (toutes) pour votre investissement sur cette journée, la majorité des stagiaires étant volontaires pour continuer leur cursus de formation, ils pourront désormais s'orienter vers le CFF1 ou modules U9 et U11.

Remerciements au club de Balmes Nord Isère pour son excellent accueil et la qualité de ses infrastructures.



FORMATIONS CFF2 MARS 2017 ET CFF3 FEVRIER 2017

Nous vous informons que ces sessions de formation sont complètes.

FORMATION CFF4

Lieu : Lieu : SASSENAGE – 2 bis rue Pierre de Coubertin (District)

Liste des inscrits :

CFF4 PROJET ASSOCIATIF LES 1 ET 2 DECEMBRE 2016		
NOM	PRENOM	CLUB D'INSCRIPTION
AUGROS	CLOVIS	U.S. JARRIE CHAMP
BARDET	REMI	U.S. JARRIE CHAMP
BENAOUN	NOUREDDINE	CHARVIEU
BENGRIBA	SELIM	GRENOBLE FOOT 38
BEQUIE	DAVID	E.S. D'IZEAUX
BERNACHOT	SYLVAIN	U.S. CORBELIN
BISERTA	ROMAIN	MOIRANS FC
BODECHER	STÉPHANE	U.S. CORBELIN
BOSSY	DANIEL	U.S. CORBELIN
BOUCHELAGHEM	BOUBEKEUR	GRENOBLE FOOT 38
BOURGUIGNON	NATHAN	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
CLAER	JEAN MICHEL	F.C. BALMES NORD ISERE
DAVREUX	THIBAUT	U.S. JARRIE CHAMP
DEGAS	CYRIL	US GIERES
DEGHIA	HACENE	VALLEE DU GUIERS
DJEBBOUR	DAVID	GRENOBLE FOOT 38
GILLIN	JÉRÔME	U.S. LA MURETTE
GODEL	SÉBASTIEN	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
HAMILA	SALEM	A. S. MARTINEROIS
KHOUADRA	ANIS	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
LAVOREL	FREDERICK	O. ST MARCELLIN
MAHROUG	ZAKARIA	GRENOBLE FOOT 38
MANGANO	JULIEN	F.C. CROLLES BERNIN
MERICHE	FOUZI	GRENOBLE FOOT 38
MICCOLI	FRANCOIS	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
PERRIER	REMI	L.C.A. FOOT 38
PICOT	NATHAN	PICOT NATHAN
RENVOIZE	CYRIL	OPCA
VALERO	ANTHONY	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
ZEBBAR	YOUNES	VIE ET PARTAGE

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

FORMATION CFF1 LES 8-9 ET 15-16 DECEMBRE 2016

Lieu : stade du Vercors -20 chemin de la Poterne 38000 Grenoble (GF38)

Liste des inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB D'INSCRIPTION
BENABDALLAH	WILEM	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
BOUCHERBA	SAID	ENT.S. PIERRE CHATEL
CARON	FRANCOISE	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
CHEBBI	ARMEL	AUESC BAJATIERE
CHRISTOPHE	CORENTIN	F.C. COTE SAINT ANDRE
CLOT GODARD	LAURENT	L.C.A. FOOT 38
DAMBON	NICOLAS	U. S. CREYS-MORESTEL
DUCAROUGE	MIKAEL	AUESC BAJATIERE
GARCIA	FREDERIC	U.S. LA MURETTE
GATTO	FREDERIC	F.C. BALMES NORD ISERE
GOURRAUD	JEREMY	CLAIX F.
JALLAMION	OLIVIER	U.S. LA BATIE DIVISIN
JEAN LOUIS	ANTHONY	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KARST	STEPHANE	ENT.S. PIERRE CHATEL
KENON	BRENDA	GRENOBLE FOOT 38
LAAOUAD	MOHAMED	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
MAPANGO	WINIE	GRENOBLE FOOT 38
MICHAUD	JEAN LOUIS	GRENOBLE FOOT 38
MIDJO PETGANG	GUY	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
OLIVIERO	CRISTIANO	F.C. CROLLES BERNIN
PASCUAL	YANNICK	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS
PEREIRA	PIERRE	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
PETREL	STELLA	GRENOBLE FOOT 38
RODRIGO	JEAN CHRISTOPHE	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
ROSSI	GREGORY	C.S. NIVOLAS VERMELLE
TEDESCO	SAUVEUR	F.C. SEYSSINS
TORREGROSSA	STEPHANE	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
VARELAS	MICHAEL	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
VIAL	GUILLAUME	GRENOBLE FOOT 38
VILLALOBOS LATORRE	RICHARD	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
VILLARD	LAURENT	U.S. LA MURETTE

CERTIFICATION CFF1 DU 7 DECEMBRE 2016

Lieu : SASSENAGE – 2 bis rue Pierre de Coubertin (District)

Liste des éducateurs convoqués :

NOM	PRÉNOM	CLUB D'INSCRIPTION
ALAUX	CLEMENT	F. C. VERSOUD
ANTOINE	ALEXANDRE	U.S. CHATTOISE
BARREL	MAXIME	ISLE D'ABEAU F.C.
BENABOURA	HAVID	VOREPPE
BENOIT LIZON	SEVERINE	CLAIX F.
BODECHER	STEPHANE	U.S. CORBELIN
BOTTE	GERALD	VALLEE DU GUIERS F.C.
CARLINO	ROMAIN	A. S. MARTINEROIS
CAZES	CORENTIN	U.S. CHATTOISE
CHAILAN	JOCELYN	F.C. LA TOUR ST CLAIR
CHOLLIER	SIMON	C.S. DE FARAMANS
DIDIOT	ROMUALD	SUD ISERE
GIRAUD ROCHON	GREGOIRE	U.S. CHATTOISE
GONIN	CLEMENT	ECL.CHATEAUVILLAIN BADI-NIERES F.
GUEDOUAR	INES	A. S. MARTINEROIS
HARBOUCHE	FARID	MISTRAL F.C. GRENOBLE
LEBON	YANNICK	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
MAAFOUNE	NASSIM	F.C. CROLLES BERNIN
MARTIN	CORENTIN	F.C. SUD ISERE
MOHAMMADI	ADAM	F.C. LA SURE
MONTOVERT	REMI	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
PATINIER	VALENTIN	SUD ISERE
PRADELOUX	XAVIER	A. S. MARTINEROIS
REMILI	HANA	A. S. MARTINEROIS
RICHARD	ALAIN	SASSENAGE
ROGNON	LUDOVIC	U.S. ST PAUL DE VARCES
ROSA	DAVID	O. ST MARCELLIN
SARAIVA	REMI	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
SHCHEGALEVA	ELENA	BOURGOIN
VANEL	MARIO	ISLE D'ABEAU F.C.
VICARIO	FABIEN	C.S. DE FARAMANS
VIDOTTO	FABIEN	F.C. LA SURE
VINCENDON DUC	DORIAN	L.C.A. FOOT 38

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commissions : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN
TOUILLON JEAN FRANCOIS

INFOS COMMISSION SAISON 2016/2017 : Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

CLASSEMENT ECLAIRAGE

BOUVESSE QUIRIEU – Stade des USINES – NNI 380540101 – Niveau E5

176lux – CU = 0.71 – Emini/Emaxi = 0.45

SAINT CHEF – Stade Municipal – NNI 383740101 – Niveau E5

137lux – CU = 0.72 – Emini/Emaxi = 0.43

VISITE INSTALLATION : SEPTEME stade JEAN-LUC BONNARDEL (15/11/2016)

CLASSEMENT GYMNASE

MOIRANS LE VERGERON pour un classement en niveau FUTSAL4

(Toujours en attente des pièces demandées pour l'homologation)

COURRIER ENVOYÉ :

- Mairies : REVENTIN VAUGRIS - COUBLEVIE
- Clubs : US REVENTIN – FC LA SURE
- Ligue Rhône Alpes > confirmation classement Installation sportive de BOUVESSE QUIRIEU
- Ligue Rhône Alpes > dossier éclairage stade des Prairies VILLEFONTAINE

COURRIER REÇU:

- Club 1,2,3 Bouge TENCIN